Image not found or type unknown

Vente aux enchères - Délai d'annulation

Par **vincent i**, le **10/01/2014** à **12:08**

Bonjour
Je souhaite savoir si une vente aux enchères d'un bien immobilier peut etre annulée au dernier moment au prétexte d'un "accord amiable" a été trouvé au dernier moment.
Je prends l'exemple de cette vente aux enchères : http://www.encheres-publiques.com/annonces/vente-maison-le-beausset-7060.html
J'attendais tranquillement le jour de la visite (Mardi prochain), puis le jour de la vente (Jeudi 23 Janvier), quand on me dit qu'un acheteur est passé au dessus de cette mise aux enchères, qui du coup est soit disant annulée! Est ce légal?
(Sur quel registre officiel, je peux savoir si ce bien est toujours à vendre?)
Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Par **vincent i**, le **13/01/2014** à **18:03**

Rebonjour
Pas de réponse :(
C'est dommage car la seule visite possible a lieu demain et la vente aux enchères pour laquelle il faut avoir le temps d'engager un avocat, est prévue dans 10 jours...
Help!!!

Par **domat**, le **13/01/2014** à **20:52**

bjr,
si c'est une vente aux enchères suite à une saisie immobilière, le saisi peut après l'accord du juge de l'exécution vendre à l'amiable son bien ce qui permet en général d'en tirer un meilleur prix.
c'est peut être ce qui c'est passé.
mais je ne saurais vous en dire plus.
vous pouvez vous renseigner selon les coordonnées données par votre lien.
cdt

Par **vincent i**, le **14/01/2014** à **09:44**

Bonjour
Merci Domat de votre réponse. C'est peut être ce qui s'est passé. Mais je ne pensais pas qu'une vente aux enchères pouvait être annulée par une vente amiable. J'aurais du enchérir avant la vente aux enchères?! Quand j'ai téléphoné à l'avocat s'occupant de cette vente, j'ai eu (péniblement) une réponse que je trouvais partielle. J'ai alors pensé qu'une personne voulait dissuader le plus de monde possible de cette vente pour pouvoir se présenter seule (ou quasi) le jour de la vente aux enchères et ainsi obtenir un très bon prix. Mais j'ai du me tromper. N'empêche que cette annonce est toujours sur le site légal de ventes aux enchères....
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés